



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.3/1997/15/Add.2
5 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Vingt-neuvième session
10-14 février 1997
Point 11(b) de l'ordre du jour provisoire*

STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES ET STATISTIQUES DES MIGRATIONS

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de Statistique les résultats de l'examen du projet de recommandations sur les statistiques des migrations internationales, auquel a procédé la réunion de travail commune, Commission économique pour l'Europe/Office statistique des Communautés européennes qui s'est tenue à Genève du 30 septembre au 2 octobre 1996. Le rapport figure à l'annexe au présent rapport.

* E/C.N.3/1997/1.

RAPPORT DE LA RÉUNION DE TRAVAIL COMMUNE CEE/Eurostat DE 1996
SUR LES STATISTIQUES DES MIGRATIONS

I. INTRODUCTION

1. La Réunion de travail commune CEE/Eurostat sur les statistiques des migrations s'est tenue à Genève du 30 septembre au 2 octobre 1996. Y ont participé les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse. La Communauté européenne était représentée par Eurostat. Des représentants de la Division de statistique de l'ONU, du HCR et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont également assisté à la Réunion.

2. L'ordre du jour provisoire (document de travail N° 1) a été adopté.

3. M. Fred Ashwood (Royaume-Uni) a été élu président de la Réunion.

4. On trouvera ci-après les principales conclusions dégagées par les participants au sujet du projet de nouvel ensemble de statistiques des migrations internationales et des travaux que la Conférence des statisticiens européens pourrait entreprendre à l'avenir dans ce domaine. On trouvera à l'annexe les conclusions auxquelles est parvenue la Réunion sur les autres questions de fond inscrites à son ordre du jour.

II. LE PROJET DE NOUVELLES RECOMMANDATIONS

5. La Réunion a estimé que le document contenant le projet de nouvelles recommandations sur les statistiques des migrations internationales (document de travail N° 2) constituait une importante contribution et un outil très utile pour améliorer ces statistiques dans certains pays ainsi que la comparabilité internationale en la matière. Au cours de l'examen général du document, les réflexions suivantes ont été formulées :

a) Le document devait être remanié de manière à placer au début la définition générale du migrant international et le cadre théorique. La relation entre la définition générale et le cadre devait être explicitée. Il fallait également indiquer comment appliquer la définition dans les diverses sources de données;

b) Il convenait de distinguer plus nettement entre migrants de courte durée et migrants de longue durée;

c) On s'est inquiété de l'emploi de nouveaux termes tels que "abode" (résidence), "insider" (travailleur intégré) et "outsider" (travailleur exclu);

d) Le projet devait tenir compte des changements dans le type de migration, par exemple les migrants de courte durée qui devenaient des migrants de longue durée, les demandeurs d'asile qui devenaient des réfugiés ou les étudiants qui devenaient des travailleurs;

e) Il faudrait songer aux doubles comptages éventuels lorsque l'on utilise des sources multiples;

f) Il fallait s'intéresser à la façon dont on obtenait le nombre total de migrants;

g) Il fallait préciser les relations entre les flux et les effectifs (stocks);

h) Des questions ont été posées au sujet de l'utilisation de la citoyenneté comme critère fondamental pour définir les différents groupes de migrants et non comme une de leurs caractéristiques. La citoyenneté ne devrait pas apparaître dans la classification (par exemple, la cartouche 1) mais devrait figurer dans l'identification des différents groupes (par exemple, le tableau 2);

i) La profession, l'éducation, la branche d'activité et la situation matrimoniale étaient des paramètres utiles pour la collecte de données sur les effectifs d'immigrants mais la plupart des participants ont estimé qu'ils ne devraient pas figurer parmi les caractéristiques de base des flux;

j) Plusieurs participants ont estimé que le projet antérieur Eurostat/Division de statistique avait étudié de manière plus complète la question des effectifs des migrants internationaux.

6. Vu la nécessité d'obtenir une contribution de toutes les régions et la rigueur du calendrier imposé par les délais de traduction, la Réunion a constaté qu'il ne serait pas possible de modifier le projet à temps pour que la Commission de statistique l'examine à sa session de février 1997. De l'avis général toutefois, lorsqu'elle s'en saisirait, la Commission devrait prendre dûment en considération les modifications recommandées aux paragraphes 5 ci-dessus et 7 ci-après. Elle a également recommandé que l'on s'efforce de faire en sorte que les nouvelles recommandations soient adoptées le plus tôt possible après la session de 1997 de la Commission.

7. Chaque section du projet a par ailleurs fait l'objet d'un examen détaillé dont le représentant de la Division de statistique a pris note pour examen ultérieur et suivi. Deux observations ont été jugées particulièrement importantes :

a) La définition du migrant international devrait être la même que celle figurant dans le projet antérieur, c'est-à-dire une personne qui changeait de pays de résidence habituelle. Il faudrait tenir compte des nouvelles recommandations pour les recensements, relatives au traitement de la résidence habituelle. L'introduction d'éléments temporels, au lieu de simplifier la définition du migrant, la compliquait. De tels éléments devraient figurer dans les sections ultérieures pour distinguer les migrants de courte durée et les migrants de longue durée;

b) Les participants ont également examiné la possibilité d'inclure dans les recommandations la section relative aux statistiques des demandeurs d'asile. Bien qu'à sa réunion de 1996, le Groupe de travail CEE/Eurostat des statistiques

des migrations ait recommandé de ne pas la prendre en considération, les participants ont reconnu que la question était importante. Étant donné que la Division de statistique de l'ONU ne serait pas en mesure d'élaborer une autre publication, on a suggéré que les nouvelles recommandations traitent des statistiques des demandeurs d'asile dans une dernière partie distincte ou une annexe précédée d'une introduction appropriée.

8. Les pays n'ayant pas eu assez de temps pour examiner le projet avant la réunion ou pour se consulter à son sujet, ils ont été invités à communiquer d'éventuelles observations supplémentaires à M. Hermann Habermann, Division de statistique, ONU, New York, New York 10017, en adressant une copie à M. Yves Franchet, Directeur général d'Eurostat, avant la fin d'octobre 1996.

III. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES FUTURS TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

9. La Réunion a constaté que les importantes difficultés théoriques et de mesure rencontrées par les services de statistique de toute la région en matière de statistiques des migrations justifiaient l'organisation d'une nouvelle réunion sur la question pour examiner les sujets prioritaires dans ce domaine. Elle a donc recommandé que la Conférence convoque une nouvelle réunion commune CEE/Eurostat dans deux ans (1997/98, et de préférence au second semestre 1997), pour examiner les sujets ci-après :

- i) L'utilisation des enquêtes par sondage et des recensements pour mesurer les effectifs et les flux des migrations internationales (y compris les plans des pays pour recueillir des données sur les migrations lors de la prochaine série de recensements);
- ii) L'analyse des migrations entre les pays de la CEE à l'aide, le cas échéant, de la base de données d'Eurostat, et la comparaison des statistiques des entrées et des sorties pour des mouvements identiques;
- iii) Les problèmes envisagés ou rencontrés dans l'application des nouvelles recommandations sur les migrations internationales, notamment un inventaire des données disponibles et l'étude de thèmes particuliers tels que les changements de statut, les différentes terminologies et définitions utilisées par les pays, et les migrations irrégulières;
- iv) Les divers modèles utilisés pour prévoir les migrations dans un pays et pour projeter les populations issues de l'immigration.

IV. ADOPTION DU RAPPORT

10. À sa séance de clôture, la Réunion a adopté le présent rapport, y compris les conclusions qui figurent à l'annexe.
